



Mission régionale d'autorité environnementale

**BRETAGNE**

**Information de la mission régionale  
d'autorité environnementale de Bretagne  
sur le projet de construction d'une unité de fabrication  
de biofertilisant sec et d'un bâtiment annexe à usage  
de bureaux à Ploërmel (56)**

n° MRAe 2024-012035

La MRAe de Bretagne n'a pas pu étudier, dans le délai de deux mois imparti, le dossier mentionné ci-dessus et reçu le 19 décembre 2024. En conséquence et conformément à l'article R. 122-7 du code de l'environnement, elle n'a formulé aucune observation concernant ce dossier.

La présente information sera :

- notifiée à l'autorité compétente à l'origine de la saisine,
- jointe au dossier soumis à enquête publique ou autre procédure de participation du public,
- mise en ligne sur le site internet de la MRAe ([www.mrae.developpement-durable.gouv.fr](http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr)).

Fait à Rennes, le 20 février 2025

Pour la MRAe Bretagne,  
le président

***Signé***

Jean-Pierre GUELLEC